

## **Il faut plus qu'un cessez-le-feu au Proche-Orient**

Jean-Louis Roy

*Président de Droits et Démocratie*

Édition [du mardi 1er août 2006](#)

Victimes et captifs les uns des autres depuis plus d'un demi-siècle, le Liban, la Palestine et Israël sont à nouveau réduits à subsister dans la destruction et la terreur. L'un de ces peuples est cadastré dans son territoire dévasté; l'autre forcé à l'errance sur un sol tuméfié; le troisième terré dans ses abris illusoire.

Des milliers de morts et de blessés, pour l'essentiel des civils innocents; des destructions massives de lieux publics et privés; un déni commun des droits les plus fondamentaux «à la vie», «à la sécurité», «à la propriété», et tant d'autres : tels sont les effets de provocations insensées, de kidnappings menés dans le territoire de Gaza et en Israël; d'une réplique sans mesure; mais aussi d'une communauté internationale prostrée, incapable de dire le droit, de remplir son obligation de protéger, bref d'imposer ses règles les plus vitales et de faire respecter ses décisions les plus indispensables.

Sur ce champ de mort, de ruines et de détresse, un éventuel cessez-le-feu s'imposera. Mais, pour une grande multitude, rien ne compensera jamais ce qui habite désormais les esprits dans les territoires visés, dans la grande région, et dans le monde, ce condensé d'atrocités et d'inhumanité. Ce dernier signe la défaite de tous les protagonistes, leur défaite et leur faillite, celles aussi des puissances, les leurs et la nôtre.

Une initiative de paix

Le carnage actuel doit cesser. Il doit cesser immédiatement. Il doit être suivi rapidement d'une initiative de paix lancée par un collectif d'États, qui prenne la place que les États-Unis sont devenus inaptes à occuper, pour des raisons évidentes. Cette initiative doit viser les quatre objectifs suivants :

- La reconnaissance pleine et mutuelle de l'État d'Israël et de l'État palestinien, ainsi que la reconnaissance de ces deux États par la communauté internationale. C'est la pierre angulaire, l'évidente nécessité sans laquelle rien ne se fera.
- La consolidation de l'autorité des États palestiniens et libanais sur l'ensemble de leur territoire, et leur contrôle exclusif sur leurs forces de sécurité. Dans ces pays, la règle universelle de sécurité doit prévaloir. Aucun groupe ne saurait détenir la capacité d'initiatives armées hors de la puissance publique démocratiquement constituée. Cette loi ne saurait souffrir aucune exception. Elle importe pour chaque État en lui-même et pour les pays voisins.
- La mise en place d'un programme décennal de reconstruction de la société et de l'État palestinien, et la reconstruction du Liban.
- À terme, l'élaboration d'un pacte de paix entre les États parties, dans le but de fixer les

conditions de leur sécurité commune et le règlement de leurs différends.

Cette initiative importe en priorité pour les citoyens des trois États en cause, la stabilité et la sécurité de la grande région et celles du monde. Elle appelle un changement de nature dans les relations avec l'ensemble des protagonistes.

On pense notamment à l'Iran, première puissance régionale, à la Syrie dont la situation géographique est indiscutablement stratégique. On ne fera pas évoluer la grande région en reléguant ses composantes dans des postures défensives et en les isolant.

Un rôle pour le Canada

L'idée de cette initiative et ses composantes doit être débattue au parlement canadien. À la vérité, deux questions essentielles se posent au gouvernement et au parlement :

- Quel rôle le Canada peut-il et doit-il jouer dans le règlement de la guerre du Liban et dans les investissements que devra faire la communauté internationale au lendemain du cessez-le-feu ?
- Quel rôle le Canada peut-il et doit-il jouer s'agissant de l'initiative de paix évoquée précédemment ?

Ces questions débordent les clivages partisans. En conséquence, elles ne doivent pas être traitées à ce niveau sauf à dévaluer gravement nos institutions publiques. Elles devraient normalement être soumises dans l'urgence aux travaux, délibérations et propositions du Comité permanent des Affaires étrangères, et faire, par la suite, l'objet d'un énoncé de politique gouvernementale et d'un débat à la Chambre.

Le risque de la pensée et de l'action

Il serait stupéfiant et irresponsable que la guerre du Liban se referme sur les ferments anciens et actuels qui l'ont fait naître, et que le repos des morts et des vivants soit suivi de nouvelles exactions et de nouveaux carnages fondés sur les mêmes dogmes, entraînant les mêmes agonies.

Pour que la conjonction des désespoirs ne se produise plus au Proche-Orient, pour que les boucheries cessent dans les rues de la Palestine et d'Israël, pour que les enfants ne meurent plus implosés par des obus égarés ou ciblés, ou par des armes qu'ils ont dans l'esprit avant de les avoir soudés au corps. Cette exploitation des esprits doit cesser, et aussi ce qui la nourrit. Nous savons depuis longtemps, hors de tout doute, quelles sont les horreurs à venir si les règles du jeu ne sont pas changées, si le risque de la pensée nouvelle et de l'action inédite n'est pas pleinement assumé.

D'innombrables conflits et situations dramatiques ont ainsi trouvé leur dénouement : entre l'Allemagne et la France après la Seconde guerre mondiale, entre les métropoles et les colonies dans les années 50, entre Washington et Beijing en 1972, entre Nelson Mandela et Frederic de Klerk et les forces qu'ils représentaient en Afrique du Sud, pour ne citer que ces exemples.

Pour que cesse de couler le sang mêlé des juifs et des arabes, le sang mêlé des Libanais, des Palestiniens et des Israéliens.